



**ACTUALITÉS
DES RÈGLES
PÉNITENTIAIRES
EUROPÉENNES
numéro 2
août 2007**

direction de l'administration pénitentiaire



DEPUIS LE MOIS DE MARS, DATE DE PUBLICATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE CETTE LETTRE D'INFORMATION, DEUX COMITÉS DE PILOTAGES NATIONAUX SE SONT TENUS À PARIS. DES RENCONTRES ANALOGUES AU NIVEAU INTERRÉGIONAL ONT PERMIS AUX ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'EXPÉRIMENTATION ET LA RÉDACTION DU RÉFÉRENTIEL DE DÉFINIR DES MÉTHODES DE TRAVAIL ET DE RENDRE COMPTE DES PREMIERS RÉSULTATS DE LEURS TRAVAUX.

Le comité de pilotage national RPE s'est réuni le 3 mai et le 29 juin au siège de l'administration pénitentiaire, sous la présidence de Claude d'Harcourt, DAP, et en présence de Valérie Porcherot, chargée de mission RPE.

À ces deux occasions, les directions interrégionales ont pu faire un point d'étape sur le déroulement de ce vaste chantier. Des groupes de travail existent à présent partout. Dans les établissements de grande taille, des sous-commissions ont été formées sous le contrôle du comité de pilotage local. Les groupes rédacteurs du référentiel constitués dans les interrégions se sont appropriés les outils proposés par la société de consultants Stratys qui accompagne la démarche. Un portail intranet, plate-forme de mise en communs d'informations, a été ouvert aux référents RPE.

Au niveau central, deux actions ont été menées : le déploiement d'un logiciel de suivi des personnes détenues et la signature d'une délégation de service public pour l'installation de cabines téléphoniques et le contrôle des communications, en particulier dans 7 établissements expérimentant les RPE (deux maisons d'arrêt, un centre pénitentiaire et quatre établissements pénitentiaires pour mineurs).

“L'investissement des personnels dans les établissements et au sein des directions interrégionales est remarquable. Cela se traduit déjà par la mise en oeuvre de premières recommandations, pour certaines effectives ou concrétisées dès septembre prochain. Le référentiel prend forme lui aussi de manière significative”, constate avec satisfaction Valérie Porcherot, chargée de mission RPE.



Cabine téléphonique au centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin



**ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES
CHEZ NOTRE VOISIN EUROPÉEN,
LES PAYS-BAS, CONCERNANT
LA PRISE EN CHARGE
DES PERSONNES INCARCÉRÉES
À LEUR ARRIVÉE
EN ÉTABLISSEMENT ET CELLE
DES DÉTENUS ÉTRANGERS.**

L'accueil des détenus arrivants

Une zone d'accueil se trouve dans chaque établissement. Les détenus y passent environ 1h30, pour prendre une douche, se changer. Une brève présentation de l'établissement et de ses règles leur est faite. Si la personne incarcérée a beaucoup de ques-

ambassade ou le consulat pour demander de l'assistance, par téléphone ou par courrier, y compris dans les maisons d'arrêt. L'administration pénitentiaire ne fournit pas d'interprète attitré pour traduire ou simplement assister la personne détenue, mais uniquement de la documentation.

En fonction de la décision du juge, l'administration pénitentiaire néerlandaise détermine l'affectation correspondant le mieux au profil du condamné suivant plusieurs critères : longueur de la peine, âge et sexe, santé psychologique... Un

***Pratiques aux Pays-Bas concernant la prise en charge
des détenus arrivants et celle des détenus étrangers,
par Richard Geense***

Conseiller en relations internationales des institutions correctionnelles néerlandaises.

tions, ne coopère pas ou se montre agressive, cette phase d'admission peut durer plus longtemps.

Puis, dans les dix jours qui suivent l'arrivée, chaque nouveau détenu bénéficie d'une présentation plus approfondie sur les règles de fonctionnement de l'établissement.

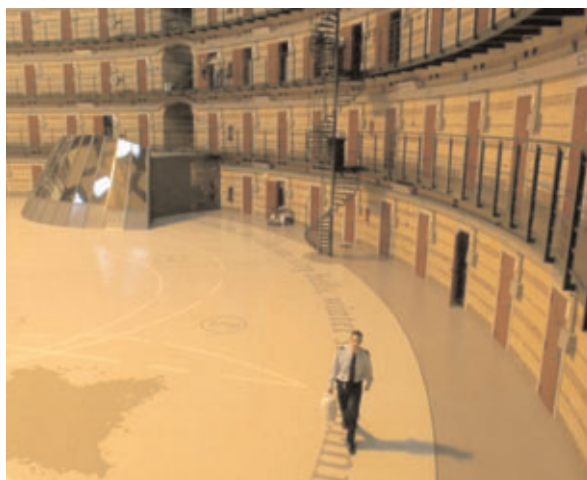
**La prise en charge
des détenus étrangers**

L'administration pénitentiaire néerlandaise édite des livrets sur le régime de ses prisons en langue anglaise, espagnole, turque et arabe. Les personnes détenues qui ne parlent aucune de ces langues ou qui ne savent pas lire apprennent les règles de manière informelle par leurs codétenus.

Les personnes qui entrent en prison ont le droit de prendre contact avec leur

bureau est spécialement chargé de ces orientations. Dans cette procédure, une estimation de la dangerosité de la personne est effectuée en fonction de critères psychologiques et de son dossier pénal.

Le magistrat en charge du dossier peut prévoir certaines limitations pour les visites. Toutefois, en général les détenus ont droit à une heure de visite par semaine.



Prison de Arnhem aux Pays-Bas



**CHAQUE DIRECTION
INTERRÉGIONALE A PRIS
EN CHARGE L'UN DES CHAMPS
D'INTERVENTION DU RÉFÉRENTIEL.
FOCUS SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX
DANS L'UNE D'ENTRE ELLES (LILLE),
ET PLUS PARTICULIÈREMENT
SUR LA FICHE RÉFÉRENTIEL
CONSACRÉE À LA PRISE EN CHARGE
DES DÉTENUS ÉTRANGERS.**

**RAPPEL :
LES 3 AXES
DE LA
CONSTRUCTION
D'UN
RÉFÉRENTIEL
NATIONAL**

• **Un recueil
de principes
et de règles posés
par l'administration
pénitentiaire
pour l'ensemble
des personnels.**

• **Un outil
de référence,
couvrant
à la fois le champ
de la sécurité,
des conditions de vie,
de l'accompagnement
et du suivi
des détenus,
du management
dans les services.**

• **La mise en œuvre
opérationnelle
du référentiel
dans les services
pénitentiaires
grâce à
des manuels
d'application
et à l'introduction
de procédures
de contrôle qualité.**

*Suivront
l'expérimentation
des mesures phares
et leur intégration dans
le référentiel national
et enfin un processus
d'enrichissement
de celui-ci.*

La partie du référentiel traitée par la direction interrégionale de Lille concerne les publics spécifiques : à savoir les femmes, les mineurs et les étrangers. Réflexions et réglementations ayant déjà normé (conformément aux RPE) la prise en charge des deux premiers types de publics, notamment les mineurs, le groupe de travail interrégional s'est intéressé de près aux détenus étrangers, pour lesquels les règles pénitentiaires européennes (règle n°13) recommandent un traitement impartial sans discrimination.

L'axe de travail retenu est l'accès à l'information et à la communication pour les étrangers vers les autorités diplomatiques et consulaires.

Le groupe de travail a déjà réfléchi à plusieurs recommandations :

- la remise systématique d'un document reprenant les dispositions du règlement intérieur dans une langue comprise par le détenu incarcéré ;
- le recours à un interprète lors de passage en commission de discipline ;
- la nécessité d'une permanence téléphonique d'interprète en cas de mise en prévention au quartier disciplinaire ;
- l'existence d'un annuaire national par région administrative des instances diplomatiques et consu-

lares à contacter.

Pour les professionnels, la mise en œuvre de ces recommandations permettrait une meilleure gestion de la détention - avec une réduction des incidents -, et pour la personne détenue, une meilleure compréhension du système carcéral français, propre à atténuer le sentiment d'isolement lié à la langue et un rapprochement avec son pays d'origine.

Suivant le plan de la fiche référentiel, le groupe de travail a également réfléchi aux moyens requis pour la mise en œuvre des recommandations. Parmi les propositions faites :

- la mise à disposition de fiches thématiques en langues étrangères,
- la diffusion de la liste des autorités diplomatiques et consulaires sur le site intranet de l'administration pénitentiaire,
- ou encore l'insertion de chapitres dédiés aux personnes incarcérées étrangères dans le *Guide du détenu arrivant*.

Règle 13. Les présentes règles doivent être appliquées avec impartialité, sans discrimination aucune fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Calendrier : rédaction du référentiel de février à décembre 2007 pour un déploiement en 2008.



EN SIGNANT AU MOIS DE JUIN UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC UN OPÉRATEUR TÉLÉPHONIQUE, L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE A FAIT UN GRAND PAS DANS L'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES DÉTENUS CONdamnÉS EN MAISON D'ARRÊT (MA). LES SITES PILOTES ONT DE LEUR CÔTÉ RÉFLÉCHI À L'AMÉNAGEMENT DE QUARTIERS « ARRIVANTS » ET DE QUARTIERS OÙ AFFECTER UNIQUEMENT LES DÉTENUS CONdamnÉS. RÉFLEXIONS ET PREMIÈRES INITIATIVES ONT ÉGALEMENT ÉTÉ CONDUITES SUR LA QUESTION DU « PARCOURS D'EXÉCUTION DE PEINES » ET L'INSTALLATION DE L'INTERPHONIE EST DÉJÀ PRÉVUE DANS LES CELLULES DE PLUSIEURS MAISONS D'ARRÊT.

Installation de premières cabines téléphoniques

Si dans les établissements pour peine, les détenus avaient déjà un accès contrôlé au téléphone, ce n'était pas le cas des personnes condamnées en MA. À compter d'octobre - novembre 2007, des cabines téléphoniques seront instal-

nique SAGI. Pour la fin de l'année, une deuxième délégation de service public devrait permettre d'étendre progressivement ces installations à l'ensemble des maisons d'arrêt au bénéfice des condamnés.

Organisation de l'accueil des "entrants"

Tous les sites pilotes se sont fortement mobilisés dans ce domaine, organisant l'expérimentation autour de 3 grands axes :

1) **la rénovation ou l'agrandissement de quartiers arrivants** (ex. : MA Rennes, Mulhouse ou Fresnes), voire leur **création** (ex. : MA Bar-le-Duc, Seysses) ;

2) **la mise en œuvre d'une procédure particulière de l'accueil**. Les réflexions sont avancées sur la durée souhaitable de passage en quartier arrivant (modulable selon les détenus, par exemple, ou durée allongée pouvant aller jusqu'à 15 jours), sur l'élaboration de programmes spécifiques à l'accueil, d'un véritable emploi du temps, sur la mise en œuvre de commissions et d'ou-

tils de suivi des arrivants (ex. : fiches de renseignement, d'observations, grille de repérage...) ;

3) **la rédaction ou l'actualisation d'un livret d'accueil** pour les détenus entrants (ex. : MA Lons-le-Saunier, CP de Metz et de Borgo).



L'EPM du Rhône a ouvert le 13 juin 2007

lées dans les MA de Bois-d'Arcy et Villefranche, au CP de Metz et dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) de Laval, du Rhône, de Quiévrechain et Marseille (à terme dans les 7 EPM). C'est le résultat d'une délégation de service public de 5 ans, signée en juin avec l'opérateur télépho-

Mise en place d'un "parcours d'exécution de peine" (PEP)

Sur ce thème, les premières démarches ont surtout consisté à déployer le logiciel PEP « outil d'aide à l'expérimentation des RPE » et à organiser la formation des utilisateurs. Conçu localement à la maison d'arrêt



d'Amiens par un premier surveillant, ce programme informatique est un outil de partage d'informations permettant de consigner les observations des différents personnels (de surveillance, d'insertion et de proba-

Les EPM de Laval et du Rhône ont intégré, dès leur ouverture en juin, les préconisations des RPE dans leur fonctionnement et leur règlement intérieur.

Chaque EPM est doté d'une unité d'accueil où les arrivants sont pris en charge : entretiens individuels avec l'équipe pluridisciplinaire

(AP, PJJ, Education nationale, UCSA), puis mise en œuvre de parcours individualisés conformément aux observations des équipes.

Si le maintien des liens familiaux est particulièrement favorisé par l'architecture paysagère des parloirs et l'accès prochain des mineurs au téléphone, d'autres actions spécifiques sont conduites comme la thérapie familiale à l'EPM du Rhône.

tion, médical et enseignant), ainsi que les décisions prises par le personnel d'encadrement ou de direction lors des commissions pluridisciplinaires. Ces informations recouvrent l'accueil arrivant, le comportement du détenu, la prévention du suicide, et les informations au quotidien pouvant influencer sur la vie carcérale du détenu.

La version de GIDE (programme de gestion informatisée des détenus en établissement) "nouvelle génération" sera déployée à partir du second semestre 2008. Elle permettra de prendre en compte tous ces éléments liés au parcours d'exécution de peine.

Calendrier : expérimentation pendant l'année 2007 pour définir dès 2008 les modalités d'application des principes retenus dans l'ensemble des structures.

28 SITES PILOTES

LES MAISONS D'ARRÊT DE :
Bordeaux-Gradignan, Angoulême, Auxerre, Lons-le-Saunier, Douai, Évreux, Villefranche-sur-Saône, Privas, Riom, Nice, Saint-Pierre, Fresnes, Bois-d'Arcy, Osny, Brest, Rennes, Bar-le-Duc, Seysses, Albi, Mulhouse, Fleury-Mérogis.

LES CENTRES PÉNITENTIAIRES DE :
Borgo, Metz, Liancourt.

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES POUR MINEURS :
Rhône, Laval, Quiévrechain, Marseille.

37 AUTRES MAISONS D'ARRÊT SE SONT ASSOCIÉES À L'EXPÉRIMENTATION EN S'ATTACHANT À L'UNE OU L'AUTRE DES RECOMMANDATIONS :
Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Meaux-Chauconin, Nanterre, Orléans, Paris-la-Santé, Versailles, Villepinte, Pau, Dijon, Nevers, Bonneville, Moulins, Aix-Luynes, Ajaccio, Avignon-le-Pontet, Digne, Draguignan, Grasse, Marseille, Toulon-la-Farlède, Colmar, Epinal, Nancy, Sarreguemines, Strasbourg, Foix, Mende, Nîmes, Perpignan, Baie-Mahaut, Basse-Terre, Majicavo.

La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra le jeudi 27 septembre 2007



>> english version



Directeur de publication Claude d'Harcourt **Rédactrice en chef** Jocelyne Randé **Secrétaire de rédaction** Elisabeth Berstt **Rédaction** Valérie Porcherot - Martine Birling
Traduction Ubiquis - Élisabeth Berstt **Photographies** Conseil de l'Europe - Pierrette Nivet, DAP/SCERI



**ACTUALITIES
OF EUROPEAN
PRISONS
RULES
number 2
August 2007**



SINCE MARCH, THE DATE ON WHICH THE FIRST EDITION OF THIS INFORMATION LETTER WAS PUBLISHED, TWO NATIONAL STEERING COMMITTEES WERE HELD IN PARIS. SIMILAR MEETINGS AT INTER-REGIONAL LEVEL ALLOWED THE ACTORS INVOLVED IN EXPERIMENTS AND IN DRAFTING THE GUIDELINES TO IDENTIFY WORKING METHODS AND REPORT ON THE INITIAL FINDINGS OF THEIR WORK.

The EPR national steering committee was held on 3 May and 29 June at the prison service headquarters, chaired by Claude d'Harcourt, Director of the Prison Service (DAP), with Valérie Porcherot, the ERP representative.

On both these occasions, the inter-regional divisions were able to take stock of the progress made in this vast area. Currently, there are working parties everywhere. In large prisons, sub-committees have been formed under the control of the local steering committee. The inter-regional groups who are drawing up the guidelines have made use of the tools offered by Stratys, a firm of consultants that is supporting the initiative. An intranet portal, an information sharing platform, has been set up for the EPR advisors.

At central level, two measures have been taken: a software package has been introduced to monitor prisoners and a public service contract to install telephone booths and control communications, particularly in seven prisons experimenting with the EPR (two remand prisons, one penitentiary centre and four juvenile offender institutions), has been signed.

"There is a significant investment in staff in the prisons and the inter-regional divisions. In concrete terms, some of the first recommendations will be implemented in September. The guidelines are also taking shape," observes Valérie Porcherot, EPR representative, with satisfaction.



*Prisoner making a phone call
(prison of Meaux-Chauconin)*

**REVIEW OF HOW OUR EUROPEAN
NEIGHBOUR, HOLLAND, HANDLES
NEW PRISONERS ON ARRIVAL
AND FOREIGN PRISONERS.**

Receiving new inmates

There is an intake area in each prison where inmates spend about one-and-a-half hours.

They take a shower, get new clothes, have a short explanation. If the prisoner has many questions, if he does not cooperate or is aggressive, the time he spends in the intake area may be longer. Extended

late or merely assist the prisoner. It only provides documentation. In accordance with the court ruling, the prison service decides where to allocate the prisoner on the basis of his profile and certain criteria: length of sentence, age and gender and psychological health. There is an office with specific responsibility for these allocations.

In this procedure, an assessment of the person's dangerousness is made on the basis of psychological criteria and in accordance with the criminal file.

*How Netherlands handles
new prisoners and foreign prisoners,
by Richard Geense
advisor international relations, dutch prison service*

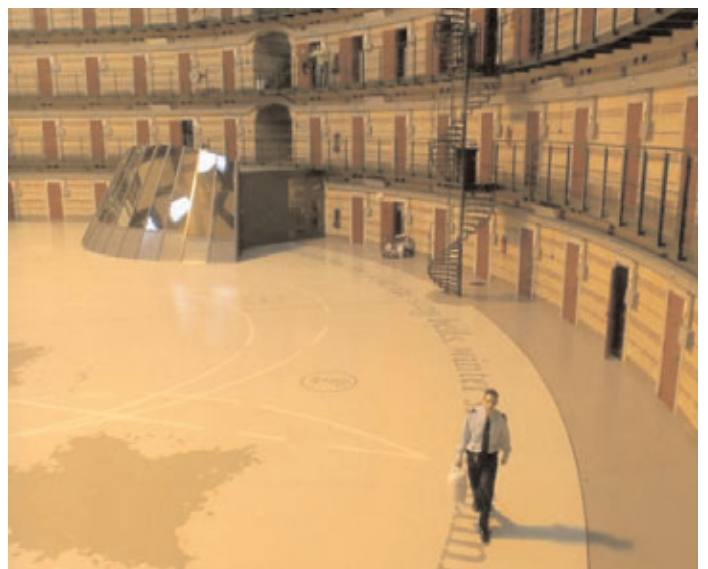
explanation of the rules and the presentation follows in the next ten days.

The handling of foreign prisoners

The Dutch prison service publishes booklets about the prison system in English, Spanish, Turkish and Arabic. Prisoners who do not speak any of these languages or who cannot read learn the rules informally from their fellow inmates. New inmates are entitled to contact their embassy or consulate by telephone or letter, in order to request help, including in remand prisons.

The prison service does not have an assigned interpreter to trans-

The judge in charge of the case may impose certain limitations on visits but most of the time inmates are entitled to one hour's visit a week.



Prison of Arnhem in Netherlands

**TO KNOW :
THE THREE CENTRAL
THEMES OF DRAWING
UP NATIONAL
GUIDELINES**

- A collection of principles and rules laid down by the prison service for all staff.
- A reference tool which covers the following areas: security, living conditions, supporting and monitoring prisoners and management in the services.
- The practical implementation of the guidelines in the prison services by introducing quality control procedures.

To be followed by experimenting with the key measures and including them in the national guidelines and, finally, by a process of adding to them.

EACH INTER-REGIONAL DIVISION HAS TAKEN RESPONSIBILITY FOR ONE OF THE GUIDELINES' AREAS OF INTERVENTION. FOCUSING ON THE PROGRESS OF THE WORK IN ONE OF THEM - LILLE - AND MORE SPECIFICALLY, ON THE GUIDELINES FOR HANDLING FOREIGN PRISONERS.

The part of the guidelines handled by the Lille division relates to specific groups of people, that is to say, women, minors and foreigners. As discussions and regulations have already standardised – pursuant to the EPR – the handling of the first two types of groups, particularly minors, the inter-regional working party took a keen interest in foreign prisoners for whom the European Prison Rules (Rule no.13) recommend impartial treatment without discrimination. It was decided that the focus of the work would be foreigners' access to information and communication with the diplomatic and consular authorities.

The working party has already considered several recommendations:

- the routine provision of a document reiterating the provisions of the internal rules and regulations in a language that the prisoner can understand;
- use of an interpreter when prisoners appear before a disciplinary board;
- the need for a telephone interpreting service when prisoners are arrested pending trial in the disciplinary section;

- for each administrative region there should be a national directory of the diplomatic and consular authorities to be contacted.

So far as concerns prison workers, implementation of these recommendations would improve the management of imprisonment (leading to a reduction in incidents), and provide prisoners with a better understanding of the French prison system thereby reducing the sense of isolation due to language problems and bridging the gap with their country of origin.

In accordance with the plan of the guidelines sheet, the working party has also reviewed the resources required to implement the recommendations.

Some of the proposals are:

- to provide theme-based leaflets in foreign languages,
- to circulate a list of the diplomatic and consular authorities on the prison service's intranet,
- or to include chapters specifically for foreign prisoners in the new prisoner's guide (*Guide du détenu arrivant*).

Rule 13. These rules must be applied impartially, without discrimination as regards gender, race, colour, language, religion, political or any other opinions, national or social origin, membership of a national minority group, wealth, birth or any other situation.

Timetable : draw up the guidelines between February and December 2007 with a view to implementing them in 2008.

BY ENTERING INTO A PUBLIC SERVICE CONTRACT WITH A TELEPHONE OPERATOR IN JUNE, THE PRISON SERVICE HAS TAKEN A BIG STEP TOWARDS IMPROVING THE TREATMENT OF CONVICTED PRISONERS IN REMAND PRISONS.

FOR THEIR PART, THE PILOT SITES HAVE CONSIDERED CONVERTING “RECEPTION” UNITS AND UNITS TO WHICH ONLY CONVICTED PRISONERS ARE ALLOCATED. DISCUSSIONS AND THE FIRST INITIATIVES ARE ALSO UNDERWAY ON THE MATTER OF “SENTENCE EXECUTION PLANS” AND THERE ARE ALREADY PLANS TO INSTALL INTERPHONES IN THE CELLS OF SEVERAL REMAND PRISONS.

Installation of the first telephone booths

Although prisoners in penitentiary centres already had controlled access to telephones, remand prisoners did not. From October and November 2007, telephone booths will be installed in the remand prisons in Bois-d’Arcy and Villefranche, in the penitentiary centre



The Rhône juvenile offender institution opened on 13 June 2007

in Metz and the juvenile offender institutions in Laval, Rhône, Quiévrechain and Marseille (eventually in the seven juvenile offender institutions). This is the result of a five-year public service

contract entered into in June with the telephone operator SAGI. At the end of the year, a second public service contract should enable these facilities to be extended for convicted prisoners to all remand prisons.

Arrangements for receiving new inmates

All pilot sites have put a lot into this process. The experimentation’s focuses are threefold:

1) **renovating or expanding the reception area** (like in Rennes, Mulhouse or Fresnes prisons) or even **creating** one (like in Bar-le-Duc or Seysses);

2) **implementing a receiving process**, by specifying the time that new inmates should spend in the reception unit (adapting it to the prisoner, for instance, or extending it up to 15 days), elaborating specific reception programmes, defining timetables, developing tools to follow up the new inmates (like information sheet or observation sheet...).

3) **drafting or updating reception guides** (as in Metz, Borgo or Lons-le-Saunier).

The introduction of a “sentence execution plan” (PEP)

In this respect, the first steps consisted primarily of deploying the PEP software “a tool to assist with experimenting with the EPR” and organising the users’ training. Designed locally by a senior prison officer at the Amiens remand prison, this computer programme is an information sharing tool that enables the observations made by the various prison staff (prison officers, probation officers and medical and trai-

Since the Rhône and Lavour juvenile offender institutions (EPM) were opened in June, they have applied the EPR recommendation to their operation and internal rules and regulations. Each EPM has set up an intake unit where new prisoners are handled: each one is interviewed by the cross-disciplinary team (Prison Service, Judicial Youth Protection Service [PJJ], Education Department and the Consultation and Health Unit [UCSA]). Then tailor-made sentence plans are introduced in accordance with the observations made by the team. Maintaining family links is especially encouraged by open-plan visit units and the impending installation of telephones. But other actions are conducted, like the provision of family therapy in the Rhone EPM.

ning staff) to be recorded as well as the decisions taken by training staff or management in cross-disciplinary committees.

This information includes reception on arrival, the behaviour of the prisoner, suicide prevention and day-to-day information that might have an effect on the inmate's life in prison.

The "new generation" version of GIDE (a computerised management programme for prisoners) will be deployed from the second half of 2008. It will enable all these aspects relating to the sentence execution plan to be taken into account.

Timetable: experiments in 2007 with a view to establishing the terms and conditions for applying the principles adopted in all the structures from 2008.

28 PILOT SITES

REMAND PRISONS:

Bordeaux-Gradignan, Angoulême, Auxerre, Lons-le-Saunier, Douai, Évreux, Villefranche-sur-Saône, Privas, Riom, Nice, Saint-Pierre, Fresnes, Bois-d'Arcy, Osny, Brest, Rennes, Bar-le-Duc, Seysses, Albi, Mulhouse, Fleury-Mérogis.

PENITENTIARY CENTRES:

Borgo, Metz, Liancourt.

JUVENILE OFFENDER INSTITUTIONS:

Rhône, Lavour, Quiévrechain, Marseille.

37 OTHER REMAND PRISONS ARE TAKING PART

IN THE EXPERIMENTS, EACH ADOPTING ONE OF THE RECOMMENDATIONS :
Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Meaux-Chauconin, Nanterre, Orléans, Paris-la-Santé, Versailles, Villepinte, Pau, Dijon, Nevers, Bonneville, Moulins, Aix-Luynes, Ajaccio, Avignon-le-Pontet, Digne, Draguignan, Grasse, Marseille, Toulon-la-Farlède, Colmar, Epinal, Nancy, Sarreguemines, Strasbourg, Foix, Mende, Nîmes, Perpignan, Baie-Mahaut, Basse-Terre, Majicavo.

The next meeting of the steering committee will be held on Thursday 27 September 2007



Publication director Claude d'Harcourt **Chief editor** Jocelyne Randé **Subeditor** Elisabeth Berst **Writers** Valérie Porcherot - Martine Birling **Translation** Ubiquis - Martine Birling **Photos** Council of Europe - Pierrette Nivet, DAP/SceRi.